

Du 04/03 au 15/04/2026



**V33**

**8€**

**REMBOURSÉS\***  
POUR L'ACHAT DE 1 POT

**20€**

**REMBOURSÉS\***  
POUR L'ACHAT DE 2 POTS

**+ TENTEZ DE GAGNER  
10 BONS D'ACHAT DE 200€**

CHEZ

CARRÉ  
BLANC

**Révélez  
la beauté**  
de votre  
intérieur !



FLASHEZ ICI  
pour participer





## MODALITÉS - V33 – OFFRE GRANDS BLANCS PRINTEMPS

Société organisatrice : La Société V33 SA, dont le siège se situe à DOMBLANS (39210), immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 305 690 158 (ci-après « V33 »).

V33 organise une offre de remboursement différé associée à un jeu par tirage au sort, avec obligation d'achat. Pour tout achat simultané d'un ou plusieurs produits V33 éligibles (voir liste ci-dessous) effectué entre le 04/03/2026 et le 15/04/2026 inclus dans l'un des magasins participants :

- **Pour l'achat d'1 pot de peinture : 8 € remboursés,**
- **Pour l'achat simultané de 2 pots de peinture : 20 € remboursés.**

### **Le remboursement ne pourra pas excéder 20€**

De plus, Les participants respectant les conditions de l'offre de remboursement seront automatiquement inscrits au tirage au sort pour tenter de gagner 10 bons d'achat de 200,00 € chacun (sous forme de code promo) dans tous les magasins « CARRE BLANC » ainsi que sur le site E-commerce « CARRE BLANC ».

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 30/04/2026. Les gagnants seront informés par e-mail ; Ils ne pourront prétendre qu'à la remise de la dotation et ne pourront choisir celle attribuée. S'il advenait que, contacté par la société organisatrice, les gagnants ne confirmaient pas l'acceptation de la dotation sous un délai de 2 semaines suivant la date de prise de contact, pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, la société organisatrice se réserve la possibilité d'attribuer ladite dotation à un autre participant tiré au sort.

### **Produits porteurs de l'offre :**

Les produits éligibles à l'offre sont les références des gammes BLANC PERFECTION® 10L - BLANC RÉNOVATION® 10 et 12L - ÉCLAT DE BLANC® 10 et 12L tous aspects confondus (mat, satin, velours), dans une des enseignes participantes à cette opération.

### **Enseignes participantes :**

Bricomarché - Bricorama - Mr. Bricolage - Les Briconautes - Brico E.Leclerc - Entrepôt du Bricolage - Tridome - Castorama - Les Briconautes - Brico Pro - Batiland - Espace Emeraude - Dom Pro - France Mtx - Gédimat - La maison.fr - Master Pro - Matnor - O' Brico, Point Vert - Quéguiner - Rural Master - Starmat - Tout Faire - Amazon - Site V33 - Manomano - La redoute.

### **Comment bénéficier de l'offre ?**

- **Acheter** un ou plusieurs produits V33 éligibles simultanément entre le 04/03/2026 et le 15/04/2026 dans une enseigne participante. Conserver le ticket de caisse original ou la facture.
- **Scanner le QR CODE** présent sur les supports en magasin (Stop-rayons) ou directement via l'URL : <https://www.v33.fr/2026-le-mois-du-blanc> avant le 29/04/2026 à 23h59
- **Remplir** le formulaire de participation en ligne avec les informations suivantes : Civilité, Nom, Prénom, Adresse E-mail, IBAN/BIC, Enseigne où l'achat a été effectué
- **Télécharger** les pièces justificatives suivantes :
  - Le scan ou la photo du ticket de caisse entier ou de la facture, en entourant le nom du magasin, la date et l'heure d'achat, les produits concernés avec leur prix TTC, le montant total TTC de votre preuve d'achat et le code barre du ticket de caisse / facture.
- **Accepter** la politique de traitement des données personnelles.
- **Valider** le Captcha («Je ne suis pas un robot»).
- **Soumettre** la participation.

### **Conditions de l'offre :**

- Offre valable du 04/03/2026 au 15/04/2026 inclus.
  - Réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DROM COM.
  - Limitée à une seule participation et un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail, même IBAN/BIC) sur toute la durée de l'opération.
  - Le remboursement sera effectué par virement bancaire sous 6 semaines environ à compter de la réception de la participation en ligne complète et conforme.
  - Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée, ou non conforme aux présentes modalités sera considérée comme nulle.
  - La société organisatrice V33 se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.
- Règlement du jeu : Le règlement complet du jeu (tirages au sort) est consultable à l'adresse suivante : <https://www.v33.fr/2026-le-mois-du-blanc-reglement>

Gestion de l'opération et traitement des données : L'agence TESSI a été missionnée par V33 pour la gestion de l'opération, incluant la collecte et le traitement des données personnelles, la validation des participations et l'exécution des remboursements. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par V33 (responsable de traitement) et son prestataire TESSI, afin de gérer votre participation à l'offre. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre), le consentement (souscription optionnelle à des communications), l'intérêt légitime (gestion de l'offre et des réclamations) et l'obligation légale. Les données sont conservées pendant une durée nécessaire à la gestion de l'opération et aux délais légaux applicables. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition concernant vos données. Réclamations : Toute réclamation concernant l'opération doit être formulée avant le 15/07/2026.